



52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP
29, 30 et 31 mars 2019 à Besançon

Motion
SUPPRIMONS LE FICHER HOPSYWEB

L'Union Syndicale de la Psychiatrie (USP), réunie en Congrès national à Besançon du 29 au 31 mars 2019, constate :

HOPSYWEB est un nouveau fichier instauré par un décret du 23 mai 2018, qui prétend juste gérer « le suivi des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement ». Il fiche donc toutes les personnes hospitalisées en France en soins sous contrainte en psychiatrie. Il contient notamment leurs certificats médicaux et le nom de tous les intervenants dans ces hospitalisations.

Ces listes nominatives, conservées 3 ans, sont largement accessibles à de nombreux intervenants.

Les personnes concernées ne sont pas informées de ce fichage et n'ont pas de droit d'opposition.

HOPSYWEB a été créé à la suite du plan de prévention de la radicalisation du 23 février 2018, dont l'article 39 prévoit le déploiement. Le gouvernement fait donc un lien explicite entre troubles mentaux et radicalisation, nouvelle stigmatisation effarante, qui s'ajoute ainsi à l'atteinte à la vie privée de dizaines de milliers de citoyens chaque année (90 000 mesures d'hospitalisations sans consentement en 2016, en constante augmentation chaque année).

Plusieurs recours sont déposés contre ce décret en Conseil d'Etat par des syndicats, dont l'USP, des associations d'usagers, des associations professionnelles (dont la Fédération française de psychiatrie - FFP).

L'USP demande l'abrogation de ce décret liberticide et stigmatisant.